

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléant présent	1	Géry Denis – Commune de Paussac et St Vivien
Titulaires absents	9	Christine Berthé – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Philippe Chotard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	5	Corinne Ducoup à Jean-Pierre Prunier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac

DELIBERATION N° 2022 /153 : (code nomenclature /753)**DATE : 28 Septembre 2022****RAPPORTEUR : Patrick Lachaud****OBJET** : Clôture de l'étude LEADER « Offre de santé en Ribéracois » suite à la réalisation de la phase 1**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Dans le cadre du programme européen LEADER animé au niveau local par le Pays Périgord Vert (PPV) et de l'Orientation stratégique 1 « Assurer la répartition équilibrée de services de proximité et d'équipements » et l'axe 1.2 « Améliorer l'offre de santé », la CCPR a déposé une demande de subvention FEADER pour co-financer une étude de faisabilité et d'opportunité pour la mise en place d'un écosystème territorial favorisant la création d'un centre de santé, la médecine libérale et le développement de nouvelles solutions permettant l'implantation de professionnels de santé, ainsi que la couverture du territoire en offre de soins. Cette étude visait à répondre à la problématique de la désertification médicale qui est un sujet auquel de nombreuses collectivités territoriales sont confrontées.

Après avoir reçu un avis favorable du GAL (groupement d'action local) du PPV en date du 18 octobre 2021, une consultation a été lancée pour sélectionner un bureau d'étude. La première réunion de cadrage a eu lieu le 31 janvier 2022 avec le Bureau d'étude sélectionné à savoir « La Fabrique des Centres de santé ». Cette réunion a permis le lancement de la phase 1 dédiée au diagnostic territorial sur les problématiques rencontrées par les populations en matière de santé et d'offre existante. Un COPIL de rendu s'est tenu le 20 juin 2022 en présence des membres de la Commission santé.

Cependant, au vu du projet de création d'un centre de santé départemental ayant un pôle principal à Ribérac et visant à terme la création d'antennes sur d'autres polarités du territoire, il est proposé de ne pas engager la phase 2 de l'étude LEADER qui était dédiée à la définition du projet de santé et à la stratégie opérationnelle pour créer un centre de santé et de ne pas solliciter de subvention auprès du PPV. Pour information, la phase 1 de l'étude a été payée (4 980 euros TTC).

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire ayant délibéré :

- Décide de ne pas poursuivre sur la phase 2 de l'étude de faisabilité et d'opportunité ;
- D'en informer la Présidente du Pays Périgord Vert de l'abandon de l'étude et des crédits pré-fléchés sur cette dernière ;
- D'en informer le Bureau d'étude « La Fabrique des Centres de santé » de la non poursuite de l'étude.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Signé électroniquement le 30/09/2022 à 14:25
par Didier BAZINET

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

